


# Gestion de la matière ligneuse non désirée

Présentation à la TLGIRT de Rouyn-Noranda  
12 décembre 2018



Ministère des Forêts,  
de la Faune et des Parcs

Québec 

# Objectif du MFFP

---



- Informer les membres de la TLGIRT des ententes que nous avons pour laisser plus de matière ligneuse sur le parterre de récolte.
- Présenter la gestion des ententes sur la matière ligneuse non désirée.

# Qu'est-ce que de la MLNU-ND



- Arbres ou parties d'arbres d'une essence liée à un contrat de vente ou d'un permis d'intervention, qui ne sont pas désirés par l'acheteur.

## Exemple :

- Est considéré de la MLNU-ND, tout arbre ou toute partie d'arbre feuillu dur ayant un diamètre inférieur ou égal à 17,0 cm (correspond aux classes de diamètre au mesurage de 10 cm, 12 cm, 14 cm et 16 cm).

# Présentation d'EACOM et de Norbord





## Entente sur la Matière Ligneuse Non Utilisée et Non Désiré (MLNU-ND)

12 décembre 2018

# Historique et origine de la mesure d'aide

- Les prix de copeaux ont chuté drastiquement
- La mesure mise en place par le ministre Lessard au printemps 2016 vise à réduire la production de copeaux dans le province afin de pallier à l'accumulation et limiter la chute des prix.
- Les scieries non-intégrées sont particulièrement visées par cette mesure car les intégrées (papetière) utilisent les copeaux de leurs scieries avant ceux des « indépendants » comme EACOM.

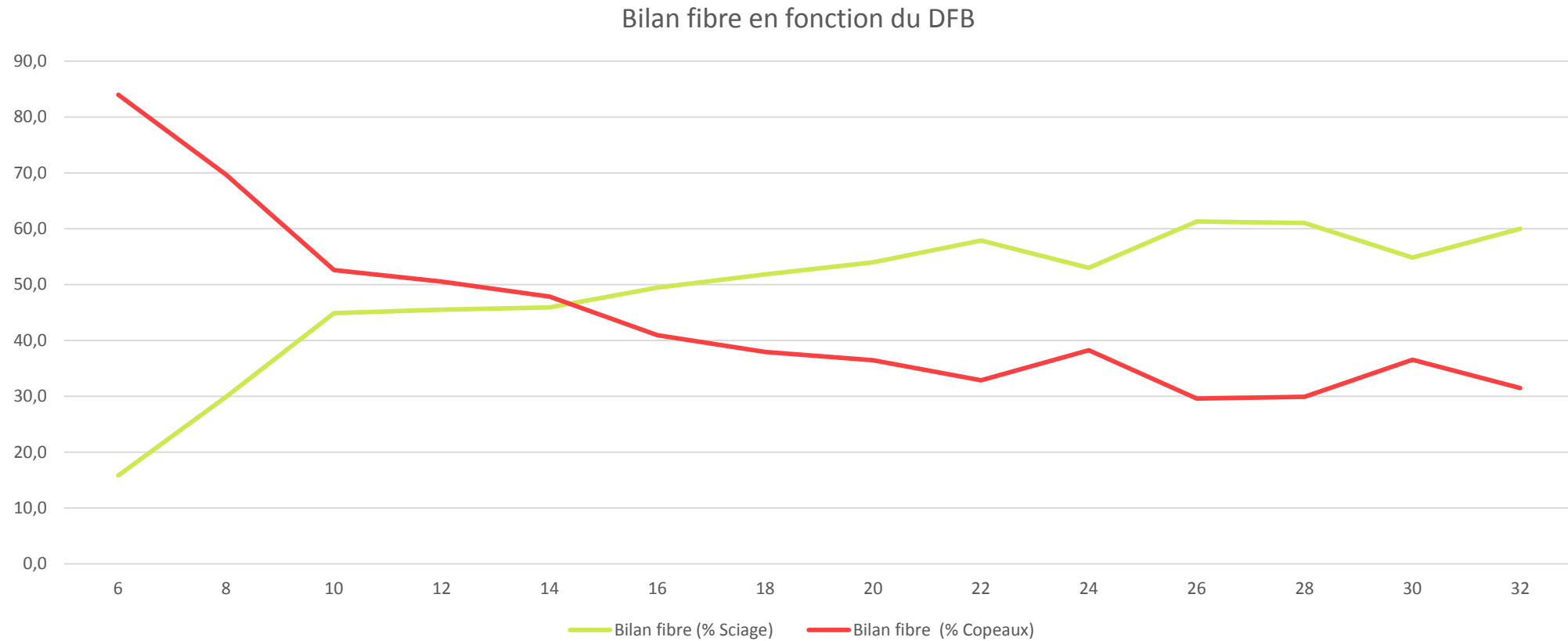


# Pourquoi demander l'application de la mesure

- Les petites billes génèrent une plus grande proportion de copeaux qui sont vendus à perte.
- Elles génèrent aussi des produits de faible valeur sur les marchés
- Le marché des copeaux est anémique depuis la fermeture de quelques papetières au Québec (LSQ, Shawinigan, ...)
- D'ici à ce que des solutions viables économiquement soient trouvées, nous utilisons la mesure TEMPORAIREMENT à nos usines.



# Bilan fibre des billes de faible dimension





# Impact des billes de faible dimension

- Situation actuel pour la production de 2x3
  - 7m<sup>3</sup> pour la production de 1 MPMP
- Situation sans l'entente de MLNU-ND pour la production de 2x3
  - 9,6m<sup>3</sup> pour la production de 1 MPMP
- L'absence d'entente MLNU-ND implique:
  - Une perte de rendement à l'usine de 73%
  - Une augmentation des coûts de conversion sur l'ensemble des produits de 23%
  - Diminution de la productivité global: 33%



# L'application sur le terrain

- Le mélèze est laissé sur pied autant que possible et les tiges abattues lors des opérations sont obligatoirement débardées et transportées à l'usine.
- Les tiges de classes 10 et 12 cm de DHP sont récoltés à partir du moment où il y a une bille commerciale d'un minimum de 10'4".
- L'écimage en forêt est fait de manière à obtenir des billes commerciales sur toute la longueur, soit une longueur de 10'4" avec un diamètre de 9cm et plus.



# Ce sur quoi nous travaillons pour limiter l'utilisation de la mesure.

- Nous collaborons avec différents partenaires pour l'utilisation maximale de la fibre.
- Le projet de redémarrage de l'usine de pâte de LSQ semble sérieux
- Nous avons des discussions avec différents partenaires pour utiliser cette fibre à moyen terme
- Bref, la mesure est PROVISOIRE et devrait se résoudre d'ici 18 mois.





Merci!

**Gestion de la matière ligneuse non désirée Bouleau blanc**  
**UA 82-51 et 83-51**

**Volume alloué du MFFP par Zone**

*Volume accepté par Norbord annuel*

*Volume livré à Norbord annuellement*

*Volume annuel consommé par l'usine*

## Volume annuel alloué par MFFP en Bouleau

Région 08 ou ZI Abitibi avant 2018 = 30,950 m<sup>3</sup>

Région 08 ou ZI Abitibi ajout en 2018 = 38,850 m<sup>3</sup>

Région 10 , soit ZI 105 ou UA 85 = 4,850 m<sup>3</sup>

Total alloué UA en 2018 à Norbord = 43,700 m<sup>3</sup>

## Volume négocié annuel lots intras et privés

En moyenne annuellement 5,000 m<sup>3</sup> sur 4 Cvaf en région soit Rouyn-Noranda, Abitibi, VVB , Abitibi-ouest et Forêt recherche Duparquet.

En surplus de besoin de municipalités et des résidents rurales, variable d'année en année.

Écimage minimum demandé à 10 cm fin bout.

## Volume annuel total accepté par Norbord

Environ 30,000 m<sup>3</sup> annuellement des différentes sources publiques et privés

Provenance en majorité des UA 82-51, 83-51 et 85-51 = 85%

Résoudre les problématiques des sous-diamètres et petits diamètres à l'usine



## Volume livré à Norbord annuellement

- De 2005 à 2018 inclusivement, variation des livraisons de 4500 à 31,800 m<sup>3</sup>/ans.
- Variation selon capacité consommation de l'usine, des prix et livraisons réelles.

Variation selon les secteurs autorisés aux plans annuels des UA et des lots intras

## Volume annuel consommé à l'usine

- Variation de 4,600 m<sup>3</sup> à 33,400 m<sup>3</sup>/ans selon les années et les besoins usine.
- Variation de 1% à 8% selon les années et les capacités de l'usine.
- Cible actuelle annuelle de consommation fixer à 5%, soit environ 30,000 m<sup>3</sup> ou 800 voyages de camions.

# Impact visuel si non récoltés au complet



# Impact visuel si récoltés à 16 cm et +





# Diamètres plus gros après récolte



# Diamètres plus petits à l'usine



# En résumé



- Le MFFP signe des ententes MLNU-ND pour les raisons suivantes :
  - Application de mesures budgétaires qui vise l'amélioration de la qualité du bois récolté.
  - Soustraire des essences dont la transformation est complexe et peu rentable.
  - Soustraire des parties de tiges qui sont plus complexes et peu rentables à transformer.

# L'analyse



- 1) Offrir le bois aux autres preneurs (autre BGA ou détenteur de contrat de biomasse).
- 2) Demander de laisser les tiges debout.
- 3) Valider si ça respecte les mesures d'harmonisation convenues.
- 4) Évaluer les impacts sur la remise en production.
- 5) Évaluer les impacts sur les utilisateurs de la forêt.



# L'entente à signer



- Cette entente est convenue entre les détenteurs de droits et la DGFo.  
L'entente précise :
  - Que la MLNU-ND peut être laissée sur le terrain sans infraction.
  - Que la MLNU-ND est comptabilisée au contrat de vente ou au permis.
  - Les critères de distinction entre la MLNU-ND et la MLNU-RG qui doivent être facilement applicables afin d'assurer une capacité de contrôle du BGA et de la DGFo.

# Le suivi



- 1) Visite terrain de tous les chantiers pour suivre l'application de l'entente.
- 2) Exigences de livrer des données d'inventaire.
- 3) Suivi des volumes pour les inclure dans les contrats.
- 4) Suivi des impacts sur la remise en production.

# Les ententes conclues



- Avec EACOM
  - Une entente en 2017-2018 (Bousquet, Bigat-Est et Bigat-Ouest).
  - Une entente en 2018-2019 (Lac Basserode Est et La Pause Est).
  - En cours d'analyse (Preissac).
- Ce qui est demandé
  - MEL laissé debout, les tiges abattues doivent être récupérées.
  - SEP écimage possible à 13 cm.
  - Tolérance maximum de 6 m<sup>3</sup>/ha.

# Les ententes conclues

---



- Avec Norbord
  - Test en cours de réalisation (Mouilleuse).
  - En cours d'analyse (Chantier d'hiver de l'UA).
- Ce qui est demandé
  - BOP écimage possible à 13 cm et laisser les tiges debout de 10 - 12 cm au DHP.
  - Tolérance maximum à définir.



Avez-vous des questions / commentaires